



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 82360

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que sa question écrite n° 65016 du 17 mai 2005 concernant le maintien d'une antenne des services de l'équipement à Saint-Avold n'a toujours pas obtenu de réponse, c'est-à-dire sept mois après qu'elle a été posée. Elle s'étonne tout particulièrement de ce retard important et elle souhaiterait qu'il lui indique les raisons d'une telle carence.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la nouvelle étape de décentralisation et de réforme de l'État, le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer s'est engagé dans une « stratégie ministérielle de réforme ». Il s'agit de repositionner le service public dans une logique de résultats et de performance, en cohérence avec le développement territorial, et avec une mise en oeuvre réalisée dans la concertation. Plus précisément, les directions départementales de l'équipement sont appelées à se refonder sur quatre piliers : la connaissance des territoires, l'aménagement et l'urbanisme ; l'habitat, le logement, la politique de la ville et les constructions publiques ; l'environnement et les risques ; la politique des transports, la sécurité des transports, particulièrement la sécurité routière, la sûreté ainsi que l'ingénierie et la gestion des crises. Au niveau infra-départemental, une refonte du réseau actuel de subdivisions sera engagée, afin de l'adapter aux enjeux des territoires et aux besoins locaux. Dans ce cadre, l'organisation territoriale du ministère de l'équipement va connaître une évolution très importante, et indispensable compte tenu du transfert des effectifs routiers vers les conseils généraux et les futures directions interrégionales des routes. Le ministre a chargé chaque directeur départemental de l'équipement d'élaborer, en concertation avec les représentants du personnel, un projet de service qui réponde à ces orientations en tenant compte du contexte local. Le ministre est particulièrement attentif à ce que la nouvelle organisation des services prenne en compte les attentes des élus et des usagers, leur assure une réelle capacité d'écoute et garantisse, dans le dialogue, la qualité des réponses à leur apporter. Les collectivités territoriales pourront compter sur l'apport par les services de l'équipement d'une ingénierie partenariale dans le champ de l'aménagement des territoires. La direction départementale de l'équipement de la Moselle a engagé une réflexion pour définir un nouveau projet pour l'avenir qui réponde à ces orientations en tenant compte du contexte local. La mise en place d'un service aux compétences robustes, capable d'apporter une assistance de qualité aux collectivités locales, y compris sur des problèmes complexes, a été privilégiée. Dans le domaine de l'instruction des permis de construire, l'objectif d'organisation consiste à créer des pôles regroupant une dizaine d'agents. Cette organisation, en comparaison de l'ancienne, permet d'améliorer la qualité et les délais d'instructions des actes grâce à une présence continue, un travail en réseau et un partage des compétences. En outre, l'urbanisme étant un service d'usage très rare pour chaque citoyen, celui-ci a intérêt à se déplacer pour obtenir un avis ou un conseil de meilleur niveau. Compte tenu de ces hypothèses et au regard de sa position centrale vis-à-vis aussi bien du bassin houiller (Saint-Avold et Forbach) que du pays de Bitche, c'est donc à Sarreguemines que se situera le siège de la nouvelle subdivision permettant ainsi un meilleur accès à l'ensemble du territoire défini par ce nouveau périmètre, ce qui conduit finalement à un faible

éloignement par rapport à Saint-Avold. Le ministre apprécie à sa juste valeur l'attachement des élus de Moselle à la qualité du service public de l'équipement et à la pérennité des liens qui unissent les collectivités territoriales de ce département à la direction départementale de l'équipement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82360

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11995

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 358